



28 juin 2018

M. Sylvain Fabi
Directeur exécutif, Affaires
transfrontalières - États-Unis
Affaires mondiales
Canada
125, promenade
Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Mme Cynthia Kierscht
Directrice, Bureau des affaires
canadiennes
Salle 3918
Département d'État des
États-Unis
2201 C Street, N.W.
Washington, DC 20520

M. Mike Goffin
Directeur général régional, Région de
l'Ontario
Environnement et Changement climatique
Canada
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario)
M3H 5T4

M. Christopher Korleski
Directeur, GLNPO
Agence de protection de l'environnement
des États-Unis
77, West Jackson Boulevard
Chicago, IL 604-3590

Objet : Autres conseils et recommandations sur les PBDE et autres ignifugeants dans les Grands Lacs

La Commission mixte internationale (CMI) a publié en novembre 2016 un rapport intitulé [Les polybromodiphényléthers \(PBDE\) dans le bassin des Grands Lacs : réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement](#). Le rapport contenait de nombreuses recommandations en vue de contribuer au processus gouvernemental d'élaboration d'une stratégie visant à contrer la présence nocive de PBDE dans les Grands Lacs.

Le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs de la CMI a continué de travailler à ce dossier, et il a organisé en février 2017 un atelier binational afin de trouver des solutions en vue des principaux défis à relever pour garder les PBDE et les ignifugeants toxiques en général hors des Grands Lacs. L'atelier a réuni une vingtaine de participants, y compris des experts de divers ordres de gouvernement, des secteurs municipaux et de la gestion des déchets, de l'industrie, des organisations non gouvernementales, des pompiers et des universitaires. Ils ont partagé leur bagage de connaissances et leur vaste expérience sur les aspects scientifiques et stratégiques des PBDE et d'autres ignifugeants dans le bassin des Grands Lacs. Les résultats de cet atelier sont présentés dans le rapport de septembre 2017 du Conseil de la qualité de l'eau intitulé [Addressing Polybrominated Diphenyl Ethers in the Great Lakes Basin: Searching for Solutions to Key Challenges](#) (disponible en anglais seulement).

La Commission mixte internationale approuve ce deuxième rapport du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs et, conformément à l'alinéa 7.1c) de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui attribue à la CMI le rôle de présenter des avis et des recommandations sur les questions couvertes par les annexes de l'Accord, y compris l'annexe 3 (Produits chimiques sources de préoccupations mutuelles), elle formule les recommandations suivantes à l'intention des parties :

Recommandation 1 – Que les gouvernements responsables (fédéraux, provinciaux, des États, des tribus, des Premières nations, des Métis et municipaux) veillent à ce que les normes d'inflammabilité des produits et des structures, les normes de toxicité pour les ignifugeants et l'utilisation d'options de refonte soient envisagées de façon intégrée afin d'assurer la meilleure protection contre les problèmes d'inflammabilité et la meilleure protection de l'environnement.

Recommandation 2 : Que les gouvernements responsables (fédéraux, provinciaux, des États, des tribus, des Premières nations, des Métis et municipaux) informent les personnes du public sur les enjeux liés aux produits contenant des PBDE utilisés à la maison et sur la façon dont elles peuvent réduire les risques connexes.

Recommandation 3 : Que les gouvernements responsables (fédéraux, provinciaux, des États, des tribus, des Premières nations, des Métis et municipaux) et l'industrie effectuent des recherches pour mieux comprendre les répercussions des différentes méthodes de recyclage et d'élimination des produits contenant des ignifugeants.

Recommandation 4 : Que les gouvernements responsables (fédéraux, provinciaux, des États, des tribus, des Premières nations, des Métis et municipaux) aillent au-delà de l'exigence d'établissement d'un inventaire des produits contenant des PBDE, comme le recommande le rapport de 2016 de la CMI. Les consommateurs devraient pouvoir prendre connaissance des renseignements sur la présence de PBDE dans un produit grâce à l'étiquetage des produits et à des mécanismes comme les applications de balayage de codes à barres sur les téléphones.

Recommandation 5 : Que les gouvernements responsables (fédéraux, provinciaux, des États, des tribus, des Premières nations, des Métis et municipaux) et l'industrie collaborent avec un éventail complet d'intervenants pour élaborer un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) de produits contenant des ignifugeants. Cette collaboration permettrait d'explorer des mécanismes tenant compte non seulement des produits contenant des PBDE, mais en particulier des nouveaux produits fabriqués avec d'autres ignifugeants. Elle pourrait devenir un modèle pour les programmes de REP visant d'autres produits toxiques.

La Commission s'attend à ce que ces recommandations soient utiles aux deux gouvernements fédéraux au moment où ils mettent la dernière main à leur projet de stratégie binationale de gestion des risques liés aux PBDE et cherchent à réduire les risques liés aux produits ignifuges de remplacement.

La Commission vous tiendra au courant des autres travaux à venir au sein de la CMI sur la réglementation des ignifugeants. Si vous avez des questions ou des commentaires sur les recommandations contenues dans la présente lettre ou sur les rapports ci-joints, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous attendons vos commentaires avec impatience. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Lana B. Pollack
Présidente pour les États-Unis



Gordon W. Walker
Président pour le Canada

Pièces jointes :

1. [Addressing Polybrominated Diphenyl Ethers in the Great Lakes Basin: Searching for Solutions to Key Challenges](#)